

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JEAN-PAUL POISSON

**Pour une étude sociologique des modifications de l'actionnariat**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 110 (1969), p. 250-254

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1969\\_\\_110\\_\\_250\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1969__110__250_0)

© Société de statistique de Paris, 1969, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

## IV

**POUR UNE ÉTUDE SOCIOLOGIQUE  
DES MODIFICATIONS DE L'ACTIONNARIAT**

Nous avons déjà ici-même («Prolégomènes à une typologie des sociétés par actions », J. S. S. P., 3<sup>e</sup> numéro de 1965) exposé l'intérêt pour la sociologie d'une étude comparative de la composition de l'actionnariat des sociétés en vue notamment de comparer les différences existant à cet égard selon la nature des sociétés en cause, et nous avons à titre d'exemple examiné les différences réellement très significatives entre les actionnariats de deux sociétés, l'une immobilière et l'autre industrielle, tels que permettaient de les saisir les listes de souscripteurs établies lors des augmentations de capital de 1963 = 1964 des deux sociétés, étant rappelé que ces listes sont publiques et peuvent être consultées en plusieurs lieux notamment au Greffe du Tribunal de commerce dans le ressort duquel se trouve le siège social. Nous signalions alors que, à côté de cette comparaison entre diverses sociétés par actions à la même époque pour examiner les ressemblances et différences qu'elles peuvent présenter quant à leurs actionnaires, il serait également utile d'étudier les variations de l'actionnariat à travers le temps dans la même société pour mesurer son évolution. Nous nous permettons d'ailleurs de renvoyer le lecteur à l'introduction et à la conclusion de cet article. Nous voudrions aujourd'hui montrer sur un exemple l'intérêt pour la sociologie d'une étude diachronique de l'actionnariat d'une même société (bien entendu il n'est pas possible de tirer des conclusions définitives de l'examen d'une seule société, qui peut être atypique, saisie à l'occasion de deux augmentations de capital seulement, et il faudra étudier d'une part l'évolution de diverses sociétés classées de façons variées dans la typologie des sociétés par actions et d'autre part les suivre à travers un plus grand nombre d'augmentations de capital). Il s'agit de la société « Auer », société anonyme de moyenne importance, cotée à la Bourse de Paris, et qui avait procédé notamment à une augmentation de capital en 1913 et à une autre en 1958. Pour faciliter les comparaisons éventuelles avec les sociétés étudiées dans l'article précité, nous avons adopté les mêmes classifications d'habitat et socio-professionnelles.

**AUGMENTATION DE CAPITAL DE 1913**

En 1913 le capital de la société s'élevait à 2 000 000 F, divisé en 20 000 actions de 100 F chacune. L'assemblée générale extraordinaire du 8 mars 1913 a décidé de doubler le capital pour le porter à 4 000 000 F au moyen de la souscription de 20 000 actions nouvelles de 100 F chacune de nominal, réservée aux anciens actionnaires, émises à 150 F chacune (pour tenir compte de ce que la valeur réelle des actions anciennes était supérieure à leur valeur nominale) à libérer intégralement lors de la souscription, les actions non souscrites à l'issue du délai pouvant être attribuées en supplément de leurs droits proportionnels à ceux des souscripteurs qui en feraient la demande, proportionnellement à leurs demandes.

La souscription était ouverte du 12 au 31 mars. A l'issue de la souscription 3 536 actionnaires avaient souscrit et libéré 19 169 actions; il ne restait donc que 831 actions à répartir entre ceux des actionnaires qui avaient souscrit à titre réductible plus d'actions que ne leur permettaient d'obtenir leurs droits préférentiels; nous avons négligé dans notre étude ces 831 actions, en raison de leur petit nombre et du fait que leurs souscripteurs (qui sauf quelques uns qui en obtinrent 2 n'eurent la possibilité d'obtenir qu'une action supplémentaire) étaient recensés par ailleurs au titre de leur souscription réservataire.

Les 3 536 souscripteurs à titre irréductible ayant souscrit 19 169 actions, la moyenne souscrite par actionnaire était d'environ 5 actions et demie, ce qui représente à raison de 150 F par action une somme de 850 F pour chacun. Les sociétés souscriptrices étaient au nombre de 36; les souscripteurs personnes physiques étaient au nombre de 3 500. Les sociétés ont souscrit ensemble 440 actions, soit une moyenne de 12,22 actions par souscripteur (plus du double de la moyenne des souscripteurs personnes physiques). Elles ne représentent cependant que 1 % du nombre des actionnaires; encore est-il certain qu'une partie des souscriptions recueillies par elles (3 seulement ne sont pas des banques) ont été faites pour le compte de clients personnes physiques. Les banques étrangères étaient au nombre de 11, dont 8 suisses, 2 belges et 1 allemande. Les 5 plus fortes souscriptions de banques étaient respectivement de 102 actions, 67, 50, 40 et 28; elles provenaient toutes de banques parisiennes. sauf celle de 50 actions, provenant d'une banque suisse. Il s'agissait donc bien d'une société indépendante de tout contrôle par des banques ou autres sociétés françaises ou étrangères.

Pour étudier les souscripteurs personnes physiques, nous avons, après élimination des agents de change et notaires qui, le plus souvent, devaient souscrire non en leur nom mais pour des clients, retenu un nom sur six dans l'ordre où ils figuraient sur la liste officielle annexée à la déclaration notariée des souscriptions et versements déposée au Greffe du Tribunal de commerce. L'échantillon était de 583 noms.

Les souscripteurs portant une particule nobiliaire étaient au nombre de 28, soit 4,80 %.

Les femmes étaient au nombre de 96 (soit 16,46 %); les hommes au nombre de 487 (83,54 %). Parmi les femmes, il y avait 56 veuves (58,33 %), 29 célibataires (30,20 %), 7 étaient mentionnées comme « Madame » sans plus, 3 sans aucune indication et une comme mariée. Pratiquement aucun renseignement ne figurait sur les professions des femmes (seules, parmi les célibataires une était mentionnée comme institutrice et une autre comme sans profession).

Les domiciles des 582 souscripteurs (le domicile d'un seul souscripteur n'était pas mentionné) se répartissaient comme suit : Région parisienne : 228 (soit 39,17 %), dont 186 pour Paris (soit 31,95 %), 20 pour le département de la Seine (dont 2 pour Neuilly) et 22 pour la Seine et Oise. Province : 347 (soit 59,62 %). Territoires français d'outre-mer : 6. Étranger : 1. En ce qui concerne la répartition des souscripteurs habitant Paris, la situation était la suivante selon les arrondissements : 8<sup>e</sup> : 22; 2<sup>e</sup> : 19; 9<sup>e</sup> : 18; 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> : 15 pour chacun; 5<sup>e</sup> : 12; 7<sup>e</sup> : 10; 10<sup>e</sup> : 9; 20<sup>e</sup> : 8; 1<sup>er</sup>, 6<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> : 7 pour chacun; 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> : 6 pour chacun; 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> : 5 pour chacun; 19<sup>e</sup> : 3; 13<sup>e</sup> : 2; la prépondérance des « beaux quartiers » était ici moins nette que dans d'autres statistiques socio-économiques (les 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements ne comptaient ensemble que 62 souscripteurs, soit un tiers de ceux habitant Paris); nous pensons toutefois qu'il y a eu une sur-évaluation des arrondissements entourant la Bourse (spécialement le 2<sup>e</sup>), où les courtiers, remisiers etc., étaient nombreux et chez lesquels ont dû faire élection de domicile des souscripteurs domiciliés réellement ailleurs.

La liste des souscripteurs n'était pas satisfaisante pour une étude exhaustive des professions de ceux-ci. En effet, en ce qui concerne les 487 hommes, aucune indication n'était fournie pour 396 d'entre eux; il est certes probable qu'une forte proportion de ceux-ci étaient sans profession, rentiers, propriétaires, pensionnés, etc., mais nous ne pouvons pas en tenir compte ici; 5 étaient dits propriétaires et 2 rentiers, ce qui porte à 403 les souscripteurs sans profession indiquée ou connue. Les professions de 84 hommes étaient mentionnées; ce sont, par ordre de fréquence décroissante : Fonctionnaires civils et militaires, en activité ou en retraite : 21; médecins : 16; professions libérales autres que médecins, en activité ou honoraires : 12; commerçants et négociants : 9 (6 dits commerçants, 3 dits négociants); directeurs et employés de banque : 8; ministres du culte : 7; administrateurs de sociétés et industriels : 4; ingénieurs : 4; directeur d'assurances : 1; chef d'atelier : 1; cultivateur : 1.

#### AUGMENTATION DE CAPITAL DE 1958

En 1958 le capital de la société s'élevait à 162 000 000 F (soit 1 620 000 F actuels) divisé en 54 000 actions de 3 000 F chacune. L'Assemblée générale extraordinaire du 3 février 1958 et le Conseil d'administration du même jour ont décidé d'augmenter le capital de 81 000 000 F pour le porter à 243 000 000 au moyen de la souscription au pair de 27 000 actions nouvelles de 3 000 F de nominal réservées préférentiellement aux anciens actionnaires à titre irréductible à raison d'une action nouvelle pour deux anciennes. La souscription était ouverte du 17 février au 15 mars. Toutes les actions ont été souscrites et libérées par 2 334 personnes physiques ou morales.

La moyenne souscrite par chaque actionnaire était d'environ 11 actions et demie, ce qui représente à raison de 3 000 F par action une somme de 34 500 F pour chacun (soit 345 F actuels). Les sociétés souscriptrices étaient au nombre de 39; les souscripteurs personnes physiques au nombre de 2 295. Les sociétés ont souscrit ensemble 2 337 actions (8,65 % des actions souscrites), soit une moyenne de 60 actions par souscripteur; 12 étaient des sociétés autres que des banques, dont 3 (juridiquement du moins) étrangères (2 tunisiennes et 1 monégasque); sur les 27 banques, 6 étaient étrangères (suisses) et n'ont souscrit au total que 24 actions; les 5 plus fortes souscriptions étaient celles d'une banque privée française (627 actions), de 3 compagnies d'assurances françaises (respectivement 475, 375 et 276 actions) et de la société monégasque (120 actions); les 2 sociétés tunisiennes ont souscrit ensemble 125 actions; si on défalque ces 7 souscriptions-placements (il ne s'agit pas de prises de participations de contrôle, en raison d'une part de l'absence de relations particulières de ces sociétés entre elles, et d'autre part du faible pourcentage du capital que ces souscriptions fournissent en réalité), le total des souscriptions des 32 sociétés subsistantes tombe à 339 (1,25 % des actions souscrites), soit environ 10 actions par société souscriptrice, pour la plupart en raison de ce faible chiffre certainement souscrites pour le compte de clients personnes privées par les banques et sociétés financières. La société étudiée, malgré quelques placements financiers faits sur ses titres, restait donc en 1958 bien indépendante de tout contrôle par des banques ou autres sociétés financières.

Après élimination des agents de change, notaires et courtiers en valeurs mobilières souscrivant le plus souvent pour le compte de clients, nous avons pour étudier les personnes physiques retenu un nom sur 4 dans l'ordre où ils figuraient sur la liste officielle annexée à la déclaration notariée des souscriptions et versements. L'échantillon est de 554 noms.

Les souscripteurs portant une particule nobiliaire étaient au nombre de 28, soit 5 %.

Les femmes étaient au nombre de 180 (soit 32,50 %); les hommes au nombre de 374 (67,50 %). Parmi les femmes, il y avait 88 veuves (48,88 %), 57 célibataires (31,66 %), 16 étaient mentionnées comme « Madame » sans plus, 18 comme mariées (dont 11 séparées contractuellement de biens, 1 séparée de corps et 6 sans précisions) et 1 divorcée.

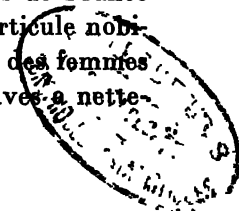
Les domiciles des 551 souscripteurs (le domicile de 3 d'entre eux ayant été omis) se répartissaient comme suit :

Région parisienne : 179 (soit 32,50 %), dont 113 pour Paris (soit 20,50 %), 43 pour le département de la Seine (dont 3 pour Neuilly) et 23 pour la Seine-et-Oise. Province : 359 (soit 65,15 %). Territoires français d'outre-mer : 10. Étranger : 3. En ce qui concerne la répartition des souscripteurs habitant Paris, la situation était la suivante selon les arrondissements : 16<sup>e</sup> : 20; 17<sup>e</sup> : 18; 7<sup>e</sup> : 10; 15<sup>e</sup> : 8; 6<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> : 7 pour chacun; 11<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> : 6 pour chacun; 14<sup>e</sup> : 5; 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, et 20<sup>e</sup> : 4 pour chacun; 19<sup>e</sup> : 3; 2<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> : 2 pour chacun; 3<sup>e</sup> : 1; 1<sup>er</sup> et 13<sup>e</sup> : aucun. Les 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements comptaient ensemble 52 souscripteurs, soit 46 % de ceux habitant Paris; il a été plus facile que dans l'échantillon précédent d'identifier les courtiers et autres professionnels de la Bourse ayant leurs bureaux dans les quartiers financiers souscrivant pour compte de tiers et de les éliminer, ce qui nous paraît expliquer que la hiérarchie habituelle des arrondissements à cet égard prenne un aspect plus semblable à celui qu'elle présentait dans nos études antérieures.

Comme dans l'échantillon précédent, la liste ne permettait pas une étude exhaustive des professions des souscripteurs. En effet aucune indication n'était vierge dans la colonne des professions (sauf pour deux mineurs en tutelle, encore hors d'état d'en avoir); comme il est invraisemblable que tous les souscripteurs sans exception aient indiqué leur profession, ce qui ne se produit pratiquement jamais dans un échantillon aussi important et qu'il y a parmi les hommes 112 mentions de « propriétaires », mentions pourtant déjà tombées un peu en désuétude en 1958, il y a tout lieu de penser que le rédacteur de la liste, pour la rendre complète, a mis « propriétaire » d'office partout où il n'y avait rien. Sur 370 hommes, outre les 2 mineurs et les 112 personnes mentionnées comme propriétaires, on trouve, indépendamment de 24 personnes déclarées comme sans profession et d'un rentier, ce qui suit, par ordre de fréquence décroissante : Employés et comptables, notamment de banques (y compris directeurs), en activité et retraités : 75 (dont 48 en activité et 27 retraités); ingénieurs : 30; commerçants : 28 (dont 5 mentionnés comme négociants et 23 comme commerçants ou artisans); fonctionnaires civils ou militaires (en activité et en retraite) : 25; administrateurs de sociétés et industriels : 19; médecins : 18; professions libérales autres que médecins : 12; représentants de commerce : 11; agriculteurs : 11; ministres du culte : 1; divers : 1. Quant aux professions des femmes, le rédacteur consciencieux semble avoir voulu également remplir tous les blancs, puisque, sur 180 femmes, 142 sont mentionnées comme sans profession, 2 s'étant indiquées comme propriétaires et une comme rentière, soit un total de 145.

#### COMPARAISON ENTRE LES DEUX DATES

On remarque donc notamment qu'entre 1913 et 1958 la société Auer est restée une société ayant comme actionnaires une très forte majorité de personnes physiques avec un capital très dilué entre elles; que la proportion des actionnaires domiciliés hors de France métropolitaine est toujours très faible; que celle des actionnaires ayant une participation nominale reste constante et non négligeable (de l'ordre de 5 %); que la proportion des femmes actionnaires a pratiquement doublé et que, parmi elles, le pourcentage des veuves a nettement



ment baissé et celui des célibataires légèrement augmenté (on peut vraisemblablement inférer de cette augmentation en pourcentage global des femmes et de cette diminution à l'intérieur de l'échantillon féminin du pourcentage des veuves, qui acquièrent souvent la qualité d'actionnaire de manière passive à la suite du décès du mari, un intérêt plus grand et plus volontaire en 1958 qu'en 1913 des femmes pour l'actionnariat); que (même compte tenu de l'imprécision existant à cet égard pour quelques cas) le pourcentage des divorcées est minime; que le pourcentage des souscripteurs domiciliés dans la région parisienne reste nettement supérieur à celui de la proportion de la population de la région par rapport à celle du pays, avec une tendance à la baisse dont il faudra vérifier si elle est réelle ou si elle est due à une modification des modes de gestion des patrimoines mobiliers (la diminution du nombre des courtiers, remisiers, etc., domiciliés à Paris, surtout dans le centre de la ville, qui géraient souvent les patrimoines mobiliers des gens les plus aisés et chez qui des actionnaires pouvaient se domicilier, peut sans doute rendre compte partiellement de ce changement comme de l'amélioration du rang hiérarchique des « beaux quartiers »); les listes de souscripteurs disponibles se sont révélées dans le cas particulier de la société examinée mal adaptées à l'étude des professions des actionnaires pour les raisons indiquées plus haut; on peut y vérifier cependant des phénomènes déjà remarqués ailleurs : importance du nombre des fonctionnaires et employés, et notamment d'un petit actionnariat professionnel (employés et cadres de banques et établissements financiers), proportion des médecins très supérieure à leur pourcentage dans la population et même dans les « classes moyennes », faiblesse du nombre des agriculteurs et ouvriers, diminution de celui des ministres du culte actionnaires, ... Une comparaison utile à ces divers égards peut être également faite avec les deux sociétés par actions étudiées dans notre article précité de 1965.

Ainsi que nous l'indiquions plus haut, de telles études ne pourront prendre tout leur sens que si elles s'appliquent à un nombre suffisant de sociétés par actions de caractéristiques différentes et examinent d'assez nombreuses augmentations de capital successives de chacune de ces sociétés. Rien ne s'y oppose, puisque les listes de souscripteurs sont toutes publiques. Nous sommes persuadés que ces travaux sont susceptibles d'éclairer notamment de nombreux points obscurs de l'évolution du capitalisme aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles et d'améliorer notre connaissance de la Société contemporaine.

Jean-Paul POISSON